



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### 2022D7-5-2-92

**OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SCI MB IMMO / SAS  
BIOTECH ALU**

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane., Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

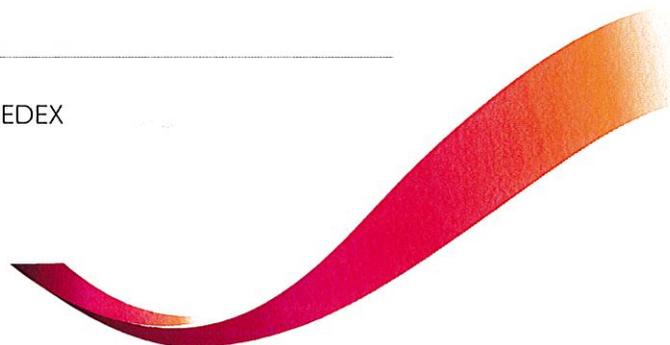
#### Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance



2022D7-5-2-92

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI MB IMMO / SAS BIOTECH ALU

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise par la SCI MB IMMO / SAS BIOTECH ALU située à GOLFECH déposé conjointement auprès des services de la CC2R par accusé de réception en date du 15 février 2022, dont le coût prévisionnel de projet est aujourd'hui finalisé.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, la CC2R doit se prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SAS BIOTECH ALU créée en Mars 2022 par Mr David MARCOT de GASQUES a fait l'objet d'un accompagnement du service économie de la Communauté depuis octobre 2021 et d'une validation de son projet technique et financier par les services de la Chambre des Métiers, FID SUD Expertise comptable à Golfech et d'un accord de financement bancaire.

Son projet de création d'entreprise et de développement économique comprend l'achat d'un bien immobilier de 587 m<sup>2</sup> sur une superficie foncière de 4 126 m<sup>2</sup>, situé à zone d'activité de « baraillole » à Golfech (propriété de la CC2R), dans le but de fabriquer et développer des réseaux de commercialisation de pergolas bioclimatiques en partenariat avec Mr Fontanini (fourniture de matière première aluminium).

Les objectifs de production prévisionnels en relation avec un réseau constitué de distributeurs du grand sud, sont de 200 pergolas la première année puis de 400 annuellement avec la création de 4 emplois dans les deux à trois ans.

Coût prévisionnel du projet immobilier :

Total de dépenses prévisionnelles éligibles :	222 550,00 € HT
dont acquisition du bâtiment	206 550,00 € HT
Frais honoraires	16 000,00 € HT

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire.

- Aide à l'immobilier d'entreprise sollicitée auprès de la Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit 44 510 € et d'une bonification à la création de 4 emplois de 12 000 € (3 000 € par emploi) soit un montant cumulé d'aide à l'immobilier d'entreprise de 56 510 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique du territoire, de soutenir ce projet de développement d'activité professionnelle sur les deux rives avec une participation financière à hauteur de 56 510 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, cette dernière intervenant dans le dossier d'aide à la création constitué et accompagné par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 27 avril 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 56 510 € à la SAS BIOTECH ALU située à GOLFECH,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 56 510 € à la SAS BIOTECH ALU située à GOLFECH,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 24 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes  
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **27 MAI 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**27 MAI 2022**

## AR Préfecture

### **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SCI IMMO : SAS BIOTECH ALU**

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220523-2022D7_5_2_92-DE
Numéro d'acte :	2022D7_5_2_92
Date de décision :	23/05/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2022D7-5-2-92_Politique de développement économique_Aide à l'immobilier d'entreprise boulangerie SCI MB Immo.SAS Biotech ALU.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	27/05/2022 10:40:44
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>27/05/2022 10:41:21</b>